

Restoration de l'Hermance dans la traversée du bourg de Veigy-Foncenex

L'opération

Catégorie	Restauration
Type d'opération	Modification de la géométrie du lit mineur/moyen
Type de milieu concerné	Cours d'eau de zone intermédiaire
Enjeux (eau, biodiversité, climat)	Bon état des habitats
Début des travaux	Septembre 2008
Fin des travaux	Juin 2009
Linéaire concerné par les travaux	1 300 m

Le cours d'eau dans la partie restaurée

Nom	L'Hermance
Distance à la source (point amont)	6 km
Largeur moyenne	2 m
Pente moyenne	0,7 ‰
Débit moyen	0,1 m ³ /s

Les objectifs du maître d'ouvrage

- Restaurer le profil en long et en travers de la rivière.
- Diversifier les habitats du cours d'eau.
- Augmenter l'espace de mobilité du cours d'eau.
- Réduire les risques d'inondations.
- Intégrer la rivière dans le tissu social et dans le paysage.

Le milieu et les pressions

L'Hermance est un petit cours d'eau de première catégorie piscicole de 13 kilomètres de long. Il déverse ses eaux dans le lac Léman. Ses derniers kilomètres font la séparation entre la France et la Suisse. Son bassin versant alterne entre milieux urbains, forestiers et agricoles.

Dans la traversée urbaine de Veigy-Foncenex, l'Hermance a été fortement chenalisée et recalibrée dans les années soixante. Le but était de faire s'écouler les eaux le plus rapidement possibles vers le lac, principalement pour réduire le risque d'inondation. La plaine alluviale connaît

La localisation

Pays	France
Bassin hydrogr.	Rhône - Méditerranée
Région(s)	Rhône-Alpes
Département(s)	Haute-Savoie
Commune(s)	Veigy-Foncenex



parallèlement une importante urbanisation. Cet ensemble de facteurs a contribué à l'homogénéisation générale du cours d'eau et à la réduction des habitats disponibles pour la faune aquatique, tandis que la problématique inondation reste récurrente dans la commune.

Contexte réglementaire *Non concerné*

Références au titre des directives européennes

Réf. masse d'eau **FRDR11815**

Réf. site Natura 2000 *Non concerné*



Symasol
Symasol



Le secteur 1 de l'Hermance : à gauche, l'Hermance recalibré avant travaux en août 2008 ;
à droite, l'élargissement de la section du lit mineur et la plantation en berges, vue en décembre 2009.

■ Les opportunités d'intervention

La restauration de l'Hermance s'inscrit comme action prioritaire dans le cadre du contrat de rivières porté par le Syndicat Mixte des Affluents du Sud-Ouest Lémanique (Symasol). Le contrat de rivières vise à restaurer la qualité des eaux et des milieux, et à protéger les richesses naturelles. Il propose une démarche globale : de la montagne aux ruisseaux, et des rivières jusqu'au lac.

■ Les travaux et aménagements

Les 1 300 mètres de linéaire sont découpés en quatre secteurs. Des travaux différents y sont menés selon les contraintes existantes. De manière globale, les travaux consistent à supprimer l'actuelle cuvette béton existant en fond de lit et sur les berges. Il est à noter que compte tenu d'un contexte foncier délicat, l'espace de mobilité acquis est en deçà de la volonté initiale du projet.



- **Secteur 1 (S1)** : ce secteur, situé à l'amont, fait l'objet d'un élargissement de la section. Des sinuosités sont créées et les berges sont reprises en pente douce et plantées afin de favoriser la diversification des habitats. Un cheminement ainsi qu'un passage à gué sont créés en rive droite.

- **Secteur 2 (S2)** : ce secteur traverse un lotissement, la collectivité disposant d'une emprise foncière moindre que sur le secteur S1. Des sinuosités sont recrées tandis que plusieurs petits aménagements dédiés à la faune (caches, blocs, radiers, épis) et un microseuil sont mis en place. Les berges sont protégées à l'aide de techniques de génie végétal.

- **Secteur 3 (S3)** : les interventions réalisées sur ce secteur consistent à élargir le lit afin de se rapprocher de son ancien tracé. Pour cela, le réseau d'eaux usées est déplacé. En rive droite, un chemin est créé sur la rive. Une passerelle piétonne et un passage à gué sont également mis en place. En plus de la suppression du dessableur, un microseuil et plusieurs petits aménagements sont créés afin de favoriser la faune et l'installation d'une zone humide. Des méandres sont recrés et la section d'écoulement est ouverte.

- **Secteur 4 (S4)** : le lit est élargi de 15 m en rive gauche et 5 m en rive droite, ceci afin de permettre à l'Hermance de reméandrer. Le réseau d'eaux usées est déplacé. Le haut de berge en rive gauche est replanté.

■ La démarche réglementaire

- Déclaration d'intérêt général (DIG).
- Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau :
 - 3.1.1.0 : Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant : 1°Un obstacle à l'écoulement des crues, 2°Un obstacle à la continuité écologique.
 - 3.1.2.0 : Modification du profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau ou dérivation d'un cours d'eau.
 - 3.1.3.0 : Impact sensible sur la luminosité.

Le secteur 4 de l'Hermance : à gauche, l'Hermance recalibré avant travaux en novembre 2008 ; à droite, le lit moyen élargi de 15 m en rive gauche et 5 m en rive droite, vue en décembre 2009.



Le cours d'eau reméandré, vue en décembre 2008.

3.1.4.0 : Consolidation ou protection des berges.

3.1.5.0 : Destruction de frayère.

3.2.5.0 : Barrages.

■ La gestion

Il est prévu d'entretenir régulièrement la végétation. Le cheminement piéton sera entretenu tous les ans alors que la végétation des berges le sera tous les deux ou trois ans.

■ Le suivi

Un état initial a été réalisé de manière globale et a permis d'évaluer : la ressource souterraine, la ressource superficielle et les usages présents. Une analyse pédologique, une modélisation hydraulique ont aussi été réalisées. Une pêche électrique de sauvetage réalisée juste avant le début des travaux fait office d'état initial. Dans le cadre du bilan du contrat de rivière «Transfrontalier du Sud-Ouest Lémanique», un suivi piscicole de l'ensemble des cours d'eau du territoire couvert par le SYMASOL a été réalisé. À ce titre, une pêche électrique a été effectuée sur l'Hermance au niveau du site des travaux au cours de l'été 2011.



Coûts

En euros HT

Coût des études	50 000 €
Coût des acquisitions	4 510 €
Coût des travaux et aménagements	720 000 €
	<i>soit, au mètre linéaire :</i> 554 €
Coût de la valorisation	<i>non connu</i>
Coût total de l'action	781 600 €

Partenaires financiers et financements :

Conseil régional (20 %), conseil général (31 %), agence de l'eau (28 %), direction technique du canton de Genève (5 %), Symasol (16 %)

Partenaires techniques du projet :

Conseil général, agence de l'eau, direction technique du canton de Genève.

Le bilan et les perspectives

Les travaux de restauration ont permis d'améliorer les habitats du cours d'eau. Une diversification des faciès grâce au regain d'une légère sinuosité et au retour d'écoulements variés est remarquée.

Lors de la pêche de 2008, des loches franches, des perches soleil, des vairons, des chevaines et quelques épinoches avaient été recensés. Lors de la pêche de 2011, on retrouve sensiblement les mêmes espèces, avec notamment une augmentation des épinoches. L'absence de données quantitatives pour la pêche de 2008 ne permet pas de comparer l'évolution du peuplement suite à la restauration du site. Toutefois, la recolonisation des poissons sur ce tronçon dépend notamment de la situation des espèces piscicoles en amont et aval du cours d'eau ainsi que sur les affluents et de la localisation de zones sources permettant d'alimenter le bassin versant avec d'autres espèces (notamment la truite fario).

Ce chantier emblématique a eu de très bonnes appréciations générales de la part des acteurs locaux. De nombreuses personnes habitant la commune utilisent le sentier piétonnier créé à proximité du cours d'eau

pour accéder aux zones résidentielles (rive gauche), au centre administratif et commercial du village (rive droite), alors qu'avant le projet, ils devaient prendre leur véhicule pour contourner la rivière qui était alors plus perçue comme un obstacle.

Aujourd'hui, il ya une vraie réappropriation du ruisseau par les habitants de la commune (promenade, footing, lieu de nature, découverte faune/flore...). De ce point de vue, l'objectif d'intégration de la rivière dans le paysage et au niveau social, est une réussite.

La valorisation de l'opération

Le point fort de l'opération est la création du sentier le long du cours d'eau, fortement apprécié des riverains. L'opération a également fait l'objet d'une journée technique par l'association rivière Rhône-Alpes. Ce projet a également fait partie de la Campagne «Changeons de point de vue sur l'eau» lancée par les agences de l'eau, l'Onema et le ministère en charge de l'Écologie. Cette campagne qui donne la parole aux élus des différentes structures maitres d'ouvrage a été valorisée lors du salon des maires en novembre 2011.



Symasol

Le secteur 2 de l'Hermance : diversification des écoulements par la pose de blocs et protection des berges en génie végétal (novembre 2009).

Maître d'ouvrage Syndicat mixte des affluents du Sud-ouest lémanique



Contact Maxime Chateaux
Symasol
technicien.symasol@orange.fr